**PROCES-VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

 Le vingt-quatre février 2016 à dix-sept heures les membres de l’association se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

 Le Président déclare la séance ouverte. Il précise que le quorum étant atteint, l’assemblée peut délibérer à la majorité des membres.

 Le Président remercie les personnes invitées, MM Alain THERET du CD 35, Stanislas DUBOIS d’IFREMER BREST et M. LEMERCIER secrétaire de la SAUTRAPEC à GENÊTS (50), ainsi que les membres du bureau de l’association.

 ***Le président présente le rapport moral de l’association*.**

Il informe tout d’abord qu’une baisse sensible de l’activité des pêcheurs est à constater en 2015. Celle-ci étant due à l’interdiction de pêcher les fouisseurs sur la zone 3514 – zone des Hermelles –, au recul de la zone de stationnement des tracteurs ainsi qu’à la baisse de la ressource (crevettes grises, poissons dans les filets fixes et tézures).

- L'association constate l'apparition et l'accumulation importante de vase et sédiments en période inhabituelle dans la Baie du Mont Saint Michel ce qui impacte fortement les pêcheurs à pied et provoque une inquiétude certaine chez les professionnels de la conchyliculture

 Le président retrace les actions menées au cours de l’année 2015.

1 – Tribunal de Police de DINAN et de SAINT-MALO

 L’Association s’est entourée d’un avocat (Maître Simon AUBIN) suite à la comparution au Tribunal de Dinan et Saint-Malo de membres verbalisés lors des grandes marées de septembre et octobre 2014. Le président remercie d’ailleurs la trentaine de pêcheurs qui se sont déplacés lors de ces deux audiences.

 Le président précise que pour l’année 2015, 127 procès-verbaux ont été dressés pour non- respect des tailles, des quotas, des dates de fermeture de zone, du marquage immédiat des prises.

2 – Pêche au dranet

 L’association est intervenue auprès de la Direction Interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest à Nantes afin d’obtenir une clarification, de l’arrêté du 21 octobre 2013, sur l’utilisation du dranet pour la pêche de la crevette et du bouquet. Une note en date du 24 octobre 2014 nous donne l’autorisation d’utiliser le dranet en baie du Mont-Saint-Michel. Décision avalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Saint-Malo.

3 – Accès au banc des Hermelles

 Au terme de plusieurs entretiens avec la Direction de la Mer et du Littoral, sur proposition de l’association LIPAP, une réunion a été organisée à la DDTM de Saint-Malo en date du 12 janvier 2016, en vue de présenter une charte NATURA 2000 établie par la LIPAP.

 A cette réunion, étaient présents, Le Conservatoire du Littoral, le Comité Départemental 35, MM les Maires de Cherrueix et Saint-Broladre, un représentant de la DDTM, la LIPAP et deux associations (les Amis du rivage et l’APEME).

 L’objet de cette Charte est de fixer les engagements et recommandations spécifiques à la pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel. (lecture de la charte par le Président)

 Ce document, applicable pour une durée de 5 ans, devrait autoriser le stationnement des tracteurs à proximité du banc de sable (pied de dune) sur le site des Hermelles.

Dossier actuellement en cours d’instruction. Les évènements récents auront certainement un impact sur la décision de l’Administration.

 Le 16 décembre 2015, une réunion DDTM-Associations a eu lieu à Saint-Malo afin de modifier certains articles de l’arrêté du 21 octobre 2013 concernant l’exercice de la pêche maritime de loisirs pratiquée à pied en Bretagne, pour les coquillages. Une autre réunion est prévue pour début 2016.

 Le président, fait lecture du compte-rendu. Une personne intervient sur le quota de pêche de la palourde (nombre 150 ou poids 3 kg), le président est favorable au poids.

 Le président rappelle l’interdiction de l’utilisation du seniau pour la pêche des huîtres et confirme l’interdiction de pêche des fouisseurs au banc des Hermelles.

4 – Panneaux d’information

 Dans le cadre du Projet LIFE Pêche à Pied, mené par les Aires Marines Protégées de Granville, des panneaux d’information seront mis en place le long littoral Normand-Breton.

 La LIPAP s’est fortement impliquée dans ce projet, notamment sur l’implantation, le modèle et le contenu lors de diverses réunions.

 Deux panneaux devraient être posés en avril, l’un au bourg de Cherrueix, l’autre à la Larronnière. Une implantation est également prévue sur le parking OGS à Saint-Broladre.

 J’ai demandé que soit ajouté dans la rubrique SECURITE : « La pêche à pied est autorisée du lever au coucher du soleil » et « Numéro d’appel des secours en mer : 196 ».

5 – Pêche du Bar

 Fin janvier, une note de la DDTM nous informait de l’interdiction de pêcher le bar durant les six premiers mois de l’année soit jusqu’en juin, puis, à compter du 1er juillet 2016, une seule prise par personne et par jour sera autorisée.

6 – Parking de Sainte-Anne

 Lors de l’Assemblée Générale de 2015, nous avions demandé à M. le Président de la Communauté de Communes de Pleine-Fougères de faciliter le stationnement des camping-cars sur le parking OGS. Notre demande a été satisfaite.

 Le président rappelle notre participation à la Fête de la Pêche à Pied organisée par l’Ecomusée de Vains-Saint-Léonard (50) en juillet 2015. Cette première manifestation a reçu plus de 700 visiteurs

 Monsieur Alain THERET du comité départemental 35 est invité à prendre la parole, il se présente et précise qu’il fait partie du groupe d’harmonisation de la pratique de la pêche à pied. Il précise que des réunions ont lieu tous les six mois et que des actions seront menées si nécessaire.

 Il informe les adhérents que les livrets remis lors de l’assemblée ont été vus par les affaires maritimes et que les renseignements y figurant sont réglementaires et exacts.

 La parole est donnée à M. LECHARTIER, secrétaire de la SAUTRAPEC de Genêts (50). Il confirme les nombreuses et contraignantes réglementations mises en place et met en évidence les difficultés que leur association rencontre pour se faire entendre auprès des différents services de l’Etat. En fait, les problèmes posés du côté Normand sont les mêmes que du côté Breton.

**LE PRESIDENT SOUMET LE RAPPORT MORAL AU VOTE : Vote à mains levées : à l’unanimité**.

*Le Trésorier présente le rapport financier de l’année 2015*

Rapport financier ci-joint en annexe.

 **LE RAPPORT FINANCIER EST SOUMIS AU VOTE : à mains levées : à l’unanimité**

 ***Renouvellement du bureau***

 Conformément aux statuts nous renouvelons 1/3 des membres du bureau.

Membres sortants : MM Jean DIORE, Maurice PICARD, Daniel LECOQ membres, et Jean-François COEURU, Trésorier adjoint.

 *Ces quatre personnes se représentent et sont réélus à l’unanimité*

Nous avons deux candidatures pour entrer dans le bureau, il s’agit de MM Alain THERET et Francis VAEVIEN.

 *Ces deux candidats sont élus à l’unanimité.*

Pas de question dans la salle.

 Monsieur Stanislas DUBOIS d’IFREMER BREST invité à nous faire un compte-rendu des études réalisées au cours de l’année 2015/2016 sur le site du banc des Hermelles de Sainte-Anne.

Vous pouvez voir tous ces renseignements sur le site : <http://bretagne-biodiversite.org/mars.html>

**La réunion se termine à dix-neuf heures, autour d’un verre de l’amitié.**